

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 16 novembre 2017

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an Deux Mil dix-sept, jeudi 16 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 09 novembre 2017

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, M Jean-Pierre KHIREDINE, M Noël BROCHIER, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA ; Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, M Henri BRUYAS.

Absentes excusées : Mme Aurélie LEVIEUX, pouvoir à M Noël BROCHIER  
Mme Michelle GASSILLOUD

Secrétaire de séance : Mme Monique RAGEYS

Début de séance à 20h00

-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 octobre

1 Abstention M Henri BRUYAS

### • DELIBERATION : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il est rappelé que l'élaboration du PLU a été décidée au regard des évolutions du contexte réglementaire. Le Plan d'Occupation des Sols devenant caduc le 27 mars 2016 et ne correspondant plus aux exigences actuelles. Il se doit d'être en compatibilité avec notamment le SCOT et les nouvelles obligations légales des lois Grenelle, ALUR, MACRON entre autres.

**Par délibération en date du 25 septembre 2014**, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU et fixé les modalités de la concertation comme suit :

Mise à disposition du public en Mairie, des documents ou études validés par le Comité de pilotage, dès la publication de la présente délibération et ce, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU ainsi que d'un cahier destiné à recueillir ses observations et suggestions.

Publication dans le bulletin d'information municipal des orientations validées par le Conseil Municipal sur la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Mise à disposition durant un mois à la Mairie, de la version d'étude du Plan Local d'Urbanisme de la commune avant qu'il ne soit arrêté par le Conseil municipal,

Tenue de réunions publiques dont les lieux et dates seront notamment portés à la connaissance du public par différentes sources locales d'information (affichages, voies de presse...).

De solliciter l'Etat conformément à l'article L 121-7 du Code de l'urbanisme pour qu'une compensation soit allouée à la Commune afin de couvrir les frais d'études et d'établissement des documents liés à la révision du POS et sa requalification en PLU.

De demander à ce que les services de l'Etat soient associés à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions de l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme.

**Par délibération en date du 19 février 2015**, le Conseil Municipal a précisé comme suit les motivations et objectifs poursuivis par la commune dans l'élaboration du PLU :

- maîtriser l'urbanisation qui sera recentrée vers les hameaux et le centre bourg en assurant un développement cohérent et durable, respectueux de l'environnement et favorisant la mixité générationnelle. La priorité au développement résidentiel sera donnée aux espaces non construits inscrits dans l'enveloppe urbaine du village ou dans sa contiguïté.

- préserver l'avenir de la profession agricole en protégeant l'agriculture, tout en permettant de changer l'affectation des bâtiments agricoles restant vacants suite à l'arrêt de l'activité si ces bâtiments présentent un intérêt architectural et patrimonial. Pour cela une attention particulière sera portée aux hameaux à dominante agricole tels que les Giraudes, Chavannes, Saconay, Granges Figeat, Grange Salamon, Le Plomb, afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole présente.

- assurer la gestion des eaux pluviales en favorisant une gestion au plus près du cycle de l'eau étant précisé que le PLU ne tient pas lieu de zonage pluvial,

- maintenir un taux de croissance acceptable pour la commune en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Cette croissance sera adaptée aux capacités de la commune en matière d'équipements et d'infrastructures. Il est précisé que le SCOT n'est pas approuvé au moment de la prescription de la présente révision, et que les objectifs du SCOT en la matière ne sont pas encore fixés.

En matière économique, le PLU recherche le développement de l'emploi local, en favorisant les évolutions des activités existantes et l'accueil de nouvelles activités. Pour cela il est envisagé d'étudier les possibilités de confortement de la zone artisanale dans le cadre des directives du SCOT et de la politique économique développée au sein de la communauté de communes. Il est aussi envisagé de favoriser les activités et l'accueil touristique. Ainsi le centre de loisirs de Hurongues pourra constituer un des points d'appui de ce développement. Par ailleurs le renforcement des activités commerciales et de service est aussi recherché en particulier dans le centre village.

Concernant l'environnement, la révision du PLU a pour objectifs de:

- Définir et protéger les continuités écologiques (trame verte et bleue) et les éléments participant à ces continuités.
- Mettre à jour et hiérarchiser les protections relatives aux boisements en lien avec les enjeux de préservation de la trame verte.
- Améliorer la perception de la commune et de sa variété de paysage

A ce titre une attention particulière sera portée aux bois de Pomeys, de Coutarcy et aux cours d'eau de la Gimond, Maladière et de l'Orzon qui sont intégrés aux trames vertes et bleues de la commune.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont donné lieu à un débat au sein du Conseil Municipal lors de la séance du 10 décembre 2015.

Cette concertation a pris la forme suivante :

#### Affichage en mairie et au village et dans les hameaux + site internet

- Délibérations relatives au PLU du 25 septembre 2014 et du 19 février 2015 pendant un mois minimum.
- Réunion publique du 06 mars 2015 (+ information sur la tenue de la réunion publique diffusée dans les boîtes aux lettres)
- Réunion publique du 09 mai 2016 (+ information sur la tenue de la réunion publique diffusée dans les boîtes aux lettres)

#### Insertions dans la presse :

- Le Progrès annonces légales : Délibération du 25 septembre 2014
- Le Progrès annonces légales : Délibérations du 19 février 2015
- Le Progrès, Le Pays, L'Essor : Réunion publique du 06 mars 2015
- Le Progrès, Le Pays, L'Essor : Réunion publique du 09 mai 2016

#### Mise à disposition d'un registre et d'un dossier de concertation en mairie

- Le 19 mai 2015 : Diagnostic, Dossier de concertation et Porter à connaissance
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Le 11 décembre 2015 : PADD débattu le 10 décembre 2015

Une seule remarque a été notée sur le cahier des remarques le 17/12/2015 (concerne le versant sud du hameau de la Rully et son classement en zone à risque.)

Aucun courrier n'a été reçu.

#### Tenues de réunions publiques suivies d'échanges

- Le 6 mars 2015 : Contexte de la révision, contenu du PLU, Processus de la révision.
- Le 9 mai 2016 : Diagnostic, PADD, Projet de zonage et règlement

#### Informations sur le site internet de la commune :

Septembre 2014 : Décision d'élaboration d'un PLU

Délibération du 25 septembre 2014

Délibération du 19 février 2015

Première réunion publique du vendredi 06 mars 2015

Affiche et diaporama

Possibilité de consulter le dossier de concertation aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie

Projet d'aménagement et de développement durable Délibération et PADD

#### La tenue d'ateliers de travail thématiques avec les acteurs:

- **Atelier « agriculture »** qui s'est réuni le 25 février 2015 et auquel étaient conviés : la CCMDL, la DDT (Rhône et antenne Ouest Lyonnais), le SCOT, la chambre d'agriculture, l'INAO, la SAFER, le Conseil Général et les agriculteurs de la commune.
- **Atelier « environnement »** qui s'est réuni le 4 mars 2015 et auquel étaient conviés : la CCMDL, la DDT (Rhône et antenne Ouest Lyonnais), le SCOT, la FRAPNA, la LPO, l'association de chasse de Pomeys, Le SIEA, le SIMA COISE et le Conseil Général.
- **Atelier « développement économique »** qui s'est réuni le 16 mars 2015 et auquel étaient conviés : la CCMDL, la DDT (Rhône et antenne Ouest Lyonnais), le SCOT, la chambre des métiers, l'office de tourisme, la maison d'accueil de la Neylière, l'auberge de Fourchet, les gîtes et les commerces de la commune.
- **Atelier « développement urbain »** qui s'est réuni le 2 avril 2015 et auquel étaient conviés l'OGEC, l'APEP, le conseil général, la CCMDL, la DDT (Rhône et antenne Ouest Lyonnais), le SCOT, la Maison du Rhône, le service urbanisme de la CCMDL.

#### Des réunions avec les personnes Publiques Associées :

- Le 29 mars 2016 : Présentation du diagnostic et du projet PADD
- Le 17 novembre 2016 : Présentation du projet règlementaire

Plusieurs réunions de travail entre la commission d'urbanisme et le Cabinet d'urbanisme

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

12 VOIX POUR et 1 Abstention M Sébastien GUYOT

**• DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL**

Suite au travail de la commission finances, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

<b>CHAPITRE</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
021	Virement à la section d'investissement		+ 56 732 €
66	Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance		+ 300 €
	Article 6615 Intérêts c/courants, dépôts		+ 200 €
70	Article 70848 Autres organismes	- 2 000 €	
73	Article 73111 Taxes foncières et d'habitation	- 1 861 €	
	Article 73223 FPIC	+ 17 686 €	
	Article 73224Fonds départ.DMTO	+ 48 154 €	
74	Article 7411 Dotation forfaitaire	- 1 789 €	
	Article 74121 Dot Solidarité Rurale	+ 8 700 €	
	Article 74127 Dotation nationale de péréquation	+ 5 657 €	
	Article 744 FCTVA	+ 3 390 €	
	Article 7482 Compensat° perte taxe addit°	- 35 000 €	
	Article 74832 Attributions du FDTP	- 5 000 €	
	Article 74834 Etat/compens.taxe fonc.	+ 2 609 €	
	Article 74835 Comp.exonération taxe d'hab	+ 4 245 €	
<b>75</b>	Article 752 Revenus des immeubles	+ 2 630 €	
	Article 758 Prod.divers de gestion courante	+ 4 626 €	
<b>77</b>	Article 7788 Produits exceptionnels divers	+ 5 185 €	
	<b>TOTAUX</b>	<b>57 232 €</b>	<b>57 232 €</b>

<b>CHAPITRE</b>	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
16	Article 1641 Emprunts en euros		+ 2 750 €
	Article 165 Dépôts et cautionnements reçus		+ 500 €
2313	OPERATION 04 : Chaufferie de l'église		+ 600 €
	OPERATION 05 : Création commerce multiservices		+ 62 133 €
023	Virement de la section de fonctionnement	+ 56 732 €	
10	Article 10222 FCTVA	+ 3 132 €	
	Article 10226 Taxe d'aménagement	+ 6 119 €	
	<b>TOTAUX</b>	<b>65 983 €</b>	<b>65 983 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 – APPROBATION ACCORD LOCAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 31 octobre 2017, approuvant à l'unanimité la composition du conseil communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon un accord local en application du code général des collectivités territoriales (art L 5211-6). En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, huit nouvelles communes vont rejoindre la CCMDL dans le cadre d'une procédure d'extension de droit commun nécessitant de délibérer sur la composition du conseil communautaire. Le conseil communautaire, a approuvé à l'unanimité une répartition des 44 conseillers communautaires possibles selon l'accord local suivant : St Martin-en-haut et St Symphorien/Coise seraient représentées comme actuellement par 4 conseillers communautaires, St Laurent- de-Chamousset, Larajasse, Haute- Rivoire, Montrottier, Ste Foy-l 'Argentière et Brussieu par 2 conseillers. Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population bénéficient d'un siège (Pomeys, Aveize, Chevrières, St Genis l'Argentière, Ste

**• DELIBERATION : MODIFICATION COTISATION PREVOYANCE DE LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à la convention de participation prévoyance mise en place par le Centre de Gestion (CDG) permettant aux agents de la commune de bénéficier d'une couverture maintien de salaire prise en charge en partie par l'employeur. Aujourd'hui les arrêts supérieurs à 90 jours sur l'année médicale plaçant les agents à demi-traitement rapportés au nombre d'agent couverts, s'élèvent à 7% contre 6,2% au niveau national. Ce pourcentage élevé de dossiers ouverts au titre du complément de salaire, met en péril l'équilibre financier de la convention de participation prévoyance. Compte tenu de l'aggravation importante de l'absentéisme depuis plusieurs années, le CDG avait prévu dans son cahier des charges de limiter à 5% la hausse annuelle des cotisations. Afin de préserver le niveau de protection des agents, le conseil d'administration du CDG a décidé par délibération du 10 octobre 2017 et après échange avec la MNT, d'augmenter de 5%, les taux de cotisation prévoyance des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

**• DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec le CDG pour le service de médecine préventive le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an reconductible par tacite reconduction. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la participation est assise sur un taux de 0.36% de la masse salariale. Dans le contexte national de pénurie de médecins en général et de médecins de prévention en particulier, le CDG met en place depuis 2016 la pluridisciplinarité et recrute des infirmiers en santé au travail qui interviennent sous l'autorité des médecins avec lesquels ils interviennent en binôme. Ces nouvelles modalités d'organisation sont très récentes et ont vocation à permettre d'assurer la pérennité de ce service pour les années à venir. Toutefois, elles ne permettent pas à court terme de maintenir le niveau des taux de participation financière fixé il y a quatre ans. Le conseil d'administration a ainsi décidé de porter le taux de la cotisation de 0.36% à 0.37% de la masse salariale des agents titulaires, stagiaires, non titulaires, contrats aidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, équivalent à une augmentation de 2.77% de votre participation. En conséquence, le pourcentage de participation assis sur la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sera de 0.37%.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conventionné avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole (CDG) pour la mission d'assistance juridique. La commune peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences. Pour l'année 2018, la participation s'élève à 984 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

**COMMISSION AGRICULTURE** : Sébastien GUYOT : La commission a évoqué le nouveau contrat territorial du SIMA COISE 2017 à 2021 dont une partie est dédié au volet agricole : actions en faveur des orientations des effluents et érosion. Travail sur la problématique de gestion de la ressource en eau. (Notamment sur la ferme test de Grammond, partie expérimentale avec les techniques alternatives pour baisser la consommation de l'eau.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**MUTUELLE COMMUNALE** : Le sujet est de nouveau à l'étude. Nicole VIRICEL et Sylvie THIVILLIER rapportent une réunion avec les communes de Grézieu et de Meys sur les mutuelles communales. Une seule proposition pour l'instant avec l'association d'usagers ACTIOM.

**MARCHE DE NOEL** : Du 8 au 22 décembre à la maison de Pays de St Martin en Haut

La séance est levée à 23:30

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 21 DECEMBRE 2017 à 20h00**

